



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

CONDUCTEUR DE TAXI FORMATION MOBILITÉ

➤ OBJECTIFS

Etendre son activité de conducteur de taxi dans un département autre que celui dans lequel la carte professionnelle a été obtenue *.

A l'issue de la formation, vous serez capable de connaître :

le nouveau département d'exercice de votre activité taxi

La structure administrative

Les axes routiers et dessertes

Les sites touristiques

Les manifestations culturelles

La réglementation locale

La tarification

(*) Arrêté du 11 août 2021 relatifs à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs VTC et à la mobilité des conducteurs de taxi

➤ DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Sur dossier d'inscription possible toute l'année

Nous consulter pour calendrier des sessions

➤ ACCESSIBILITÉ

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation

➤ PUBLIC

Conducteurs de taxi

➤ PRÉREQUIS

Etre titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité

➤ DURÉE

14 heures

➤ TARIF

Tarif horaire de 10 à 30 €/heure net de taxes selon le territoire de formation.

Formation éligible à un financement CPF du candidat, à concurrence des sommes disponibles sur son compte au moment du dépôt de la demande

Salariés, possibilité de prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis en début et fin de formation

Une attestation du suivi de la formation à la mobilité est remise en fin de formation.

Une autorisation d'exercice est ensuite délivrée par le préfet du département

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en présentiel

Apports théoriques, exercices, QCM

MOYENS TECHNIQUES :

Salles de formation équipées de vidéo projecteurs, salles informatiques

CONTENUS

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Connaître le découpage administratif du département, arrondissements, cantons, communes

Connaître les principaux axes routiers du département

Connaître succinctement les villes préfectorales

Connaître les principaux sites touristiques du département.

RÉGLEMENTATION LOCALE

Connaître les textes régissant l'activité de conducteur de taxi

Connaître le contenu de la convention conclue avec la caisse primaire d'assurance maladie

Les arrêtés préfectoraux et municipaux sont fournis

LES DE LA CMA PAYS DE LA LOIRE

- Le Centre de Formation « leader » pour l'Artisanat, avec 6 sites proche de vous !
- Plus de 100 formations parmi 50 métiers
- Un accompagnement vers 5 000 entreprises qui forment et qui recrutent
- Des équipes d'experts pour vivre ta passion, créer ton destin !
- Au quotidien : des innovations, des outils numériques, des plateaux techniques à la pointe des dernières technologies
- Une chance pour chacun : parcours individualisé, publics en situation de handicap
- Des opportunités pour créer une entreprise, partir à l'étranger, gagner des concours

LIEUX ET COORDONNÉES

ANGERS

02 41 22 61 56 • fpc49@artisanatpaysdelaloire.fr

LAVAL

02 43 59 00 66 • fpc3@artisanatpaysdelaloire.fr

CMA FORMATION



Erasmus+

urmapaysdelaloire.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

